



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 3 décembre 2025

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 26 novembre 2025.

Membres présents : (11) M. HOAREAU, M. LEHENOFF, M. BERTHIER, Mme TENENBAUM, M. ME-ZUI, Mme CHOLLET, M. AVENA, M. FOUILLOT, M. FOUSSET, Mme GINDRE, M. JASPART.

Membres excusés représentés : (5) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, Mme JACQUE-MARD représentée par Mme CHOLLET, Mme LECOMTE représentée par Mme TENENBAUM, Mme JACQUENET représentée par Mme GINDRE, Mme VIAN représentée par M. FOUILLOT.

Membres excusés : (1) : M. FAVERJON.

Objet : Convention de partenariat avec le Lycée Saint Bénigne

Le pôle Animations Grandes Manifestations collabore depuis plusieurs années avec le lycée Saint-Bénigne pour l'organisation du repas de fin d'année destiné aux seniors dijonnais. Cette coopération se traduit par l'accompagnement du traiteur en cuisine, le service en salle et l'accueil des convives, assurés par la section Tourisme du lycée.

Plus récemment, la Maison des Seniors a initié de nouvelles actions ponctuelles visant à promouvoir l'intergénérationnel, telles que le projet « Remise en selle » ou les marches familiales organisées dans le cadre de la Semaine Bleue.

Dans ce contexte, le lycée Saint-Bénigne propose la mise en place d'une convention de partenariat avec ses collaborateurs réguliers afin de mieux définir le cadre de fonctionnement et les actions pouvant être menées avec les élèves.

Considérant que le Groupe Saint-Bénigne :

- a pour mission générale l'éducation et la formation, en organisant et évaluant des cursus sanctionnés par des diplômes technologiques, professionnels ou de technicien supérieur ;
- assure l'animation et le suivi pédagogique des formations en entreprise ;
- vise à offrir à chaque jeune une formation professionnelle pertinente, qualifiante et adaptée au tissu économique local avant la sortie du système éducatif ;
- souhaite renforcer sa coopération avec l'ensemble des acteurs économiques de la région dans le cadre de ses missions précitées.

Ainsi cette convention cadre sera complétée par des conventions spécifiques proposant des actions concrètes à proposer aux élèves. Chacune des parties, y trouvant évidemment son compte.

Aussi, afin de permettre d'assurer la continuité de ce partenariat, les membres du conseil d'administration :

- approuvent la convention de partenariat avec le Lycée saint Bénigne jointe à cette délibération ;
- autorisent la Présidente ou son représentant légal à signer la convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et son exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Autonomie : 1